



Loi 1901 / n°W91 1000735

RAPPORT MORAL 2020 - 2021

Pour l'année 2020-2021, je remercie fraternellement l'ensemble des adhérents et plus particulièrement ceux, qui malgré le gel des activités, ont participé à la vie associative, dans les différents groupes de travail.

Je remercie ceux qui sont présents aujourd'hui ou qui se sont fait représenter via un pouvoir.

Je remercie également les membres de l'Association des Ecoles de Biodanza en France (ASSEB France) de la confiance qu'ils nous témoignent et des liens qui se construisent progressivement entre nos deux associations.

Notre association nationale née en 2004, devenue fédération en 2010, se construit sur la base des liens entre professionnels de Biodanza.

Depuis le 1^{er} trimestre 2020, la pandémie Covid19 a grandement perturbé l'ensemble des activités de nos adhérents et par répercussion celles de la Fédération.

Malgré tout en 2020, début de la crise sanitaire et la mise en place de confinements, la grande majorité des adhérents ont apporté leur soutien et renouvelé leur confiance à la Fédération par le paiement de leur cotisation, qui représente 81 % de nos ressources.

Lors des réunions de bureau des 13 et 20 janvier 2021, nous avons décidé que nos réserves financières nous permettaient d'accorder la gratuité des cotisations 2021 pour les adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2020 et de réduire le montant des cotisations 2021 pour les nouveaux adhérents.

C'est un soutien en retour pour l'année 2021 dont les restrictions sociales liées aux consignes sanitaires n'ont pas permis une reprise de l'activité au 1^{er} semestre.

Cette exonération, marque notre volonté que la Fédération soit un lieu de solidarité entre les professionnels de la Biodanza.

Lors de cette assemblée générale, le bureau va vous présenter un point sur les activités réalisées et le bilan financier 2020, les orientations et le budget prévisionnel 2021, puis nous procéderons à l'élection des membres du bureau.

Ce temps de l'assemblée générale est très important pour notre association, c'est lui donner un nouvel élan, grâce à votre participation qui est une garantie du respect de la vie démocratique. Le bureau aura pour mission de mettre en œuvre les décisions et orientations de cette assemblée générale.

Des réunions régionales en ligne organisées début 2021 - une première pour notre association - nous ont aidées à faire remonter vos besoins et à préparer cette assemblée générale.

La demande la plus exprimée consiste à mettre en œuvre une politique de communication plus dynamique. A cette fin, nous souhaitons créer au sein du bureau un poste de chargé.e de communication, dont la mission sera de piloter la politique de communication de la Fédération.

Nous sommes en effet convaincus que la Biodanza, encore très méconnue du grand public, ne pourra assoir sa notoriété sans une communication mise en œuvre à un niveau national. Celle-ci pourrait notamment promouvoir la Biodanza comme facteur de ré harmonisation sociale et affective, à l'issue d'une période où les consignes sanitaires ont érigé la méfiance sociale comme moyen de protection.

Nous avons également besoin de renforcer l'ancrage de la Fédération dans toutes les régions de France. Le rôle des correspondants fédéraux doit faire l'objet d'un renforcement, mais aussi d'une redéfinition, afin d'améliorer le lien entre professionnels, notamment ceux qui sont isolés.

Les messages de soutien au bureau, et le partage de vos idées lors d'une réunion thématique sont toujours très appréciés, mais pour que certains projets avancent, il faut des chefs de projet. Nous remercions ceux qui se sont déjà impliqués sur des sujets comme celui de la reconnaissance professionnelle, l'action sociale et ceux qui continueront à le faire. Mais pour qu'un projet avance et arrive à son terme, il faut être tenace, ne pas lâcher ! Le bureau, composé de six membres bénévoles, n'a pas la capacité à tout mener de front. L'association fédérative ne peut se concevoir qu'avec tous nos talents ainsi mis en commun. C'est ensemble que nous avançons.

Dans les prochaines semaines – avec la levée au 30 juin de toutes les contraintes sanitaires pour la pratique en salle de la Biodanza - nous devrions assister à un retour progressif à une vie normale, permettant, un redémarrage et le développement des activités de chacun, pour le bénéfice de l'ensemble de la profession et de notre Fédération.

Ehouarn Auffret
Président

Vote le rapport moral :

Cette délibération est adoptée à

Rapport moral - Assemblée Générale du 26 juin 2021

FEDERATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DE BIODANZA – ffp.biodanza@gmail.com

21 rue Saint Jacques 91410 DOURDAN

Adresse postale : chez Jacques Lidin, Secrétaire 16, rue de l'Orme Bat D Appt 274 75019 PARIS

Association fédérative déclarée sous le numéro **W 911000935**

SIREN : **819 617 150** Code APE **9499Z**